

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 25 septembre 2008

PRESIDENCE : Madame Heidi ARNI

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

— Après étude du **préavis municipal no 32/2008** qui nous propose l'

Arrêté d'imposition 2009

— Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour

— Après lecture du rapport de la commission de gestion qui nous propose :

D'accepter le préavis municipal tel que présenté en y adjoignant les amendements suivants :

Premier amendement :

- **Ramener l'impôt sur le revenu, sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers de 70% à 67% de l'impôt cantonal de base.**

Ce premier amendement est accepté par 20 oui – 6 non – 2 abstentions.

Deuxième amendement :

- **Ramener l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales de 70% à 67% de l'impôt cantonal de base.**

Ce deuxième amendement est accepté par 17 oui – 6 non – 5 abstentions.

Troisième amendement :

- **Ramener l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise de 70% à 67% de l'impôt cantonal de base.**

Ce troisième amendement est accepté par 12 oui – 8 non – 8 abstentions.

Quatrième amendement :

- **Supprimer l'impôt sur les successions et donations en ligne ascendante.**

Ce quatrième amendement est accepté par 25 oui et 3 abstentions.

Cinquième amendement ;

- **Supprimer l'impôt sur les successions et donations en ligne descendante.**

Ce cinquième amendement est accepté par 25 oui et 3 abstentions.

Sixième amendement :

- Ramener l'impôt sur les successions et donations en ligne collatérale de 100% à 50% de l'impôt cantonal de base.

Ce sixième amendement est accepté par 25 oui et 3 abstentions.

Septième amendement :

- Relever l'impôt sur les patentes de tabac de 40% à 100% de l'impôt cantonal de base.

Ce septième amendement est accepté par 18 oui et 10 abstentions.

Pour conclure l'assemblée procède au vote du préavis au complet, y compris les 7 amendements, qui est accepté par :

24 OUI - 3 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 25 septembre 2008

La Présidente :
Heidl Arni

La Secrétaire :
Yvette Freléchoux